



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee CHAOUI-DERIEUX
Service régional de l'archéologie
Tél : 01 56 06 51 80
Fax : 01 56 06 52 01
Mél : dorothee.derieux@culture.fr
Réf. SRA : SD/DCD/ [2015-3497] 2016 n° 1677
Votre dossier réf.: PC 93 033 15 C 0008

Arrêté n° : 2016-516

Le Préfet de la région d'Ile-de-France

VU le code du patrimoine, livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU le dossier de permis de construire déposé en préfecture de Seine-St-Denis, le 28/07/2015, sous le n° PC 93 033 15 C 0008 par SCI ADIM ILE-DE-FRANCE REALISATIONS pour le terrain situé à 93460 Gournay-sur-Marne, Avenue du Maréchal Joffre, cadastré Section B - parc. 316p ; reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 06/11/2015 ;

VU le rapport reçu le 30/07/2016 de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2015-579 en date du 24/11/2015 ;

après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique Centre Nord en date du 19, 20, 21 septembre 2016 ;

Considérant que le diagnostic archéologique a livré des vestiges essentiellement antiques et médiévaux

Considérant que ces vestiges archéologiques s'étendent sur l'emprise du diagnostic archéologique mentionné ci-dessus ; que la zone concernée correspond à une occupation principalement antique et médiévale ;

... / ...

ARRETE

Article 1er : Une fouille archéologique sera réalisée sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : Ile-de-France
département : Seine-St-Denis
commune : Gournay-sur-Marne
adresse : Avenue du Maréchal Joffre
cadastre : Section B - parc. 316p
propriétaire : SCI ADIM ILE-DE-FRANCE REALISATIONS

Article 2 : La fouille sera réalisée, conformément au cahier des charges détaillé ci-après, par l'opérateur que choisira l'aménageur des terrains concernés. Celui-ci soumettra au service régional de l'archéologie, dans les conditions et les délais fixés par les décrets susvisés, un projet d'intervention précisant les modalités de mise en oeuvre des prescriptions du présent arrêté, pour obtenir l'autorisation de fouille.

Article 3 : L'opération d'archéologie préventive porte sur une surface totale de 2013 m², selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 4 : Le régime de propriété du mobilier archéologique sera établi, au terme de son étude scientifique et après remise du rapport d'opération au service régional de l'archéologie, conformément aux dispositions des articles L. 541-4 et L. 541-5 du code du patrimoine.

Article 5 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SCI ADIM ILE-DE-FRANCE REALISATIONS et à la MAIRIE DE GOURNAY-SUR-MARNE.

Paris, le 26/09/2016

Pour le Préfet de Paris, Préfet de Paris

et par délégation,

la directrice régionale des affaires culturelles

et par substitution,

le conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France



Stéphane Deschamps

Original : SCI ADIM ILE-DE-FRANCE REALISATIONS - Monsieur Luc DAVIS - 61, avenue Jules Quentin - 92730 Nanterre Cedex
Copies : MAIRIE DE GOURNAY-SUR-MARNE - Hôtel de Ville - 10, avenue du Maréchal Foch - BP 11 - 93460 Gournay-sur-Marne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee Chaoui-Derieux
Tél : 01 56 06 51 80
Courriel : dorothee.derieux@culture.fr

**Annexe 2 à l'arrêté n° 2016-516 du 26 septembre 2016 portant prescription
d'une fouille d'archéologie préventive**

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE

de la fouille archéologique préventive sise à
Gournay-sur-Marne (93)
93 avenue du Maréchal Joffre

relative au projet d'aménagement de la SCI ADIM Ile-de-France

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2016-516 en date du 26/09/2016, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

DONNEES SCIENTIFIQUES

Contexte historique et archéologique

La ville de Gournay-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne, dans le département de Seine-Saint-Denis. Le terrain concerné par la fouille d'archéologie préventive se trouve en partie méridionale de l'agglomération secondaire de Chelles-Gournay installée dans un méandre de la Marne, et dont l'occupation a pu être reconnue entre la fin du 1^{er} siècle et le 3^e siècle de notre ère.

L'occupation du 1^{er} siècle avant notre ère est relativement peu dense dans le secteur, avec quelques fosses et quelques puits. Le plein essor de l'habitat prend place au 1^{er} siècle avec une densification des structures ; l'occupation sur Gournay serait plutôt dévolue à l'artisanat lié à la transformation de la matière animale et au commerce. A la fin du 1^{er} siècle, on observe un déclin, tant sur Gournay que sur Chelles, peut-être lié aux bouleversements que connaît alors le cours de la Marne. Aux 2^e et 3^e siècles, le territoire de Gournay connaît un repli de l'habitat accompagné d'une récupération des matériaux de construction. Un hiatus dans l'occupation (lié à un possible déplacement de l'habitat, et/ou à une absence d'opération archéologique en partie occidentale de la commune, là où se situent le bourg médiéval et le château) est à observer entre le 3^e siècle et la période carolingienne.

Le village se forme ensuite autour du château entre la Marne et un bras de rivière appelé « bras Saint-Arnoult ». Un prieuré est fondé au 11^e siècle par le seigneur de Gournay, rattaché au monastère de Saint-Martin-des-Champs au 12^e siècle.

Le terrain diagnostiqué se trouve, d'après l'Atlas de Trudaine (milieu du 18^e siècle) dans un jardin à la française, adjoint à un manoir situé le long de l'ancien chemin de Noisy ; il évoluera ensuite en jardin à l'anglaise.

Plusieurs opérations d'archéologie préventive ont été réalisées à proximité de l'avenue du Maréchal Joffre par le bureau de l'archéologie du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, notamment sur le site de La Sauleraie, entre 1999 et 2004, dont l'occupation a pu être datée entre la fin du 1^{er} siècle avant notre ère et le milieu du 3^e siècle, avant un renouveau à l'époque carolingienne (sépulture privilégiée de femme).

Résultats du diagnostic

Le diagnostic a été réalisé en avril-mai 2016 sous la responsabilité d'Olivier Bauchet (Inrap), préalablement à la construction d'un complexe immobilier, sur une emprise de 2514 m².

Trois tranchées ont été implantées nord-sud, et un sondage profond a été mis en oeuvre dans l'angle sud-est du terrain afin de pouvoir étudier le contexte géomorphologique (étude jointe en annexe au rapport, réalisée par Milena Frouin, Inrap). Une fenêtre a également été ouverte en partie nord du terrain, entre les tranchées 2 et 4, afin de mieux appréhender le bâtiment en front de rue ; quelques petits sondages ponctuels ont aussi été réalisés. Le terrain naturel a partout été observé entre 80 cm et 1 mètre de profondeur. Au total, ce sont près de 80 structures (plutôt bien conservées) qui ont été identifiées, dont plus de la moitié a été testée. Parmi les structures non datées (essentiellement en partie nord des tranchées 1 et 2), figurent des trous de poteau, des fosses, ainsi qu'un possible cellier (sondage 2).

L'opération a révélé une occupation allant de La Tène finale à la période contemporaine, avec deux phases majeures : l'Antiquité (essentiellement le 1^{er} siècle de notre ère), et la transition bas Moyen Âge / Renaissance. Le mobilier céramique – pour la période antique – fait l'objet d'une étude détaillée dans le rapport de diagnostic (Jean-Marc Séguier, Inrap).

En tranchée 1 et tranchée 4, un fossé a été observé, orienté nord-est / sud-ouest et présentant un profil en V (profondeur légèrement inférieure à 1 mètre), ouvert sans doute dès La Tène finale ; il n'a pu être vu en tranchée 2 à cause de la présence d'un mur. La dynamique de remplissage ainsi que le mobilier mis au jour (plutôt La Tène D2b / Haut-Empire en tranchée 4, Haut-Empire uniquement en tranchée 1) témoignent de deux phases de comblement.

Un « phénomène de sédimentation antique », d'une épaisseur variant entre 5 et 30 cm (hors structures) et présentant une légère inclination vers le sud, a été observé sur la totalité de l'emprise, à l'exception de la tranchée 3.

En tranchée 1, c'est une trentaine de structures qui a pu être observée. Parmi ces structures figurent, au nord du sondage 2, une structure excavée et 2 structures en creux :

- la structure excavée maçonnée est parementée sur 3 côtés (entre 5 et 7 assises conservées) et profonde d'environ 1 mètre. Trois marches en grosses pierres meulières en permettaient l'accès sur le côté ouest. L'espace interne mesure au moins 2 mètres par 1,40 mètre. Un niveau d'occupation, ayant livré du mobilier du milieu du 1^{er} siècle – 2nde moitié du 1^{er} siècle, était surmonté d'un remblai massif sablo-limoneux, lui-même recoupé par une large fosse dépotoir. Cette structure peut être interprétée comme une cave ou un cellier, et présente de nombreuses similitudes avec celles découvertes sur le site voisin de La Sauleraie en 2004.
- un peu plus au sud a été mise au jour une fosse ovale contenant 137 fragments de céramique, datée de la 1^{ère} moitié du 1^{er} siècle.
- enfin, en partie nord de la tranchée, une fosse circulaire d'environ 1,25 m de diamètre, recoupée par un mur moderne, a livré du mobilier céramique de la 2nde moitié du 1^{er} siècle / début du 2^e siècle.

Quelques autres structures, non datées mais cohérentes d'un point de vue stratigraphique, ainsi que des « niveaux anthropisés », ont également été vus dans cette même tranchée.

En tranchée 2, une fosse a pu être observée partiellement au sud, livrant 56 fragments de céramique datée du milieu du 1^{er} siècle. Là aussi des « niveaux anthropisés » ont livré un matériel céramique très abondant, daté entre le 1^{er} et le 3^e siècle.

En tranchée 4, outre le fossé évoqué précédemment, une fosse au diamètre supérieur à 1,50 mètre, et un trou de poteau sous la fosse avec du mobilier 1^{er} siècle, ont été vus. Une autre structure, très arasée mais présentant au fond une pierre posée à plat (calage de poteau ?), a pu être observée.

Les vestiges antiques sont donc répartis sur toute l'emprise du diagnostic. La présence de ce large fossé, sans doute ouvert dès La Tène finale, ainsi que des indices d'une activité domestique (structure excavée maçonnée, fosses de rejets et probables trous de poteau) ne sont pas sans rappeler l'occupation voisine du site de La Sauleraie. L'abandon de l'occupation doit probablement avoir lieu à la fin du 2^e – 3^e siècle. Outre les structures observées et identifiées au diagnostic, il faut sans aucun doute prendre en compte toutes les structures non testées, ainsi que celles occultées par les structures postérieures.

La période médiévale (12^e – 15^e siècle) a été appréhendée essentiellement dans 2 tranchées. Au nord de la tranchée 1, une fosse de grandes dimensions (1,10 x 0,65 mètres observés, mais sans doute 1,35 mètre à l'origine) a livré une quinzaine de tessons datés de la seconde moitié du 12^e siècle – 1^{ère} moitié du 13^e siècle. Plus au sud, une autre fosse, ovale et conservée sur 15 cm de profondeur, a livré un tesson du haut Moyen Âge et un autre tesson « médiéval ». Les passes mécaniques ont également permis de récolter un peu de céramique.

La tranchée 2 présente une plus grande densité de structures. Dans le sondage 1 réalisé au nord, ce sont 3 structures qui ont pu être mises en évidence sur une superficie d'à peine 2,5 m² : une structure circulaire à parois verticales, conservée sur 80 cm de profondeur (trou de poteau ?), contenant un tesson du 6^e siècle et 4 tessons du bas Moyen Âge ; une fosse appréhendée seulement sur un quart de sa surface (recoupée par une tranchée de fondation), aux parois verticales également et conservée sur 40 cm de profondeur, contenant 4 tessons du 14^e siècle (?) ; et enfin, une fosse reconnue sur sa moitié, attribuée au Moyen Âge par ses relations stratigraphiques. Plus au sud, 2 fosses, repérée partiellement pour l'une, perturbée par un creusement récent pour l'autre, ont livré de la céramique des 12^e – 14^e siècles.

L'occupation médiévale se concentre donc uniquement en partie nord de l'emprise, et se caractérise par des fosses et un possible trou de poteau. La céramique est datée essentiellement des 13^e – 14^e siècles. L'hypothèse d'un développement villageois le long d'un chemin (chemin de Champs-sur-Marne) est à envisager, tout comme celle de la présence d'un établissement agricole autonome, de type ferme.

La fin du Moyen Âge / transition avec la période moderne (dénommée « Renaissance » dans le rapport de diagnostic) est lisible par la présence de plusieurs structures d'habitat en tranchées 1 et 2.

En tranchée 1, une fondation de mur orientée est-ouest et conservée sur une seule assise de meulière, ainsi qu'une tranchée de récupération de même orientation, peuvent laisser envisager la présence d'un bâtiment, dont on aurait ici soit la largeur soit la longueur (4,50 mètres). En limite nord de la tranchée, une autre structure orientée également est-ouest et à fond plat (conservée sur 50 cm) pourrait être interprétée comme une tranchée de récupération. Enfin une structure oblongue de 2 mètres de long sur 75 cm de large a livré du mobilier céramique du 16^e siècle.

En tranchée 2, la présence d'un gros mur orienté nord-sud (largeur de fondation entre 40 et 50 cm), son retour oriental ainsi qu'une tranchée de récupération permettent d'identifier un bâtiment construit en meulière et plâtre et mesurant environ 7,5 mètres sur 5,30 mètres. Plusieurs niveaux de chantiers ou de sols construits ont pu être appréhendés dans la fenêtre et en coupe, permettant de dater la construction et le réaménagement du bâtiment au cœur du 16^e siècle ; le dernier état de chantier se caractérise par la construction d'un mur orienté est-ouest, scindant le bâtiment en 2 parties. La phase abandon, matérialisée par plusieurs

tranchées de récupération, pourrait également être datée du 16^e siècle ; l'Atlas de Trudaine (milieu du 18^e siècle) ne fait en tout cas figurer aucun bâtiment à cet endroit-là, mais plutôt un jardin à la française. Enfin, au sud, un mur large de 60 cm et orienté est-ouest, de même facture que celle du bâtiment situé au nord, pourrait être interprété comme un mur de clôture.

Pour cette période, les bâtiments sont donc aménagés en front de rue, à l'emplacement de constructions pré-existantes ; en retrait de la rue (au sud), on observe quelques fosses.

Les périodes moderne et contemporaine (17^e – 19^e siècles) sont elles-aussi présentes. En tranchée 1, un bâtiment lié au plâtre, mesurant 7 mètres du nord au sud et distant de 5 mètres du bord de rue, détruit avant le milieu du 18^e siècle, a pu être identifié par la présence de maçonneries et de tranchées de récupération. Plus au sud, soit en arrière de la parcelle, trois fosses (dont 2 de forme quadrangulaire) sont sans doute liées au parc, en lien avec l'Hôtel d'Heurtebise.

En tranchée 2 et 3, ce sont essentiellement des fosses qui ont pu être observées, interprétées comme des fosses de plantation.

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET METHOLOGIQUES

Objectifs de la fouille

La fouille cherchera donc à caractériser cette occupation sur la longue durée (de La Tène finale à la période contemporaine) et à la remettre en contexte par rapport aux autres occupations déjà connues dans le secteur.

Pour la première fois dans ce secteur, un fossé remontant à La Tène finale et coupant le terrain du nord-est au sud-ouest a été observé ; son origine, sa fonction et sa durée d'utilisation seront à déterminer.

Pour la phase antique, les éléments vus au diagnostic correspondent à ce que l'on connaît de l'occupation à proximité, à savoir une occupation domestique essentiellement datée du 1^{er} siècle, suivie par une phase d'abandon à la fin du 2^e siècle – début du 3^e siècle. Il s'agira donc de compléter nos connaissances sur ce secteur de l'agglomération secondaire, en comparant les données avec celles des opérations voisines, et notamment avec le site de La Sauleraie.

L'occupation médiévale (12^e – 15^e siècle) devra pouvoir être caractérisée : établissement agricole isolé ? ou bien développement villageois le long du chemin de Champs-sur-Marne ?

Pour la période moderne et contemporaine, la fouille devra être accompagnée d'une étude archivistique, tant sur le bâti en front de rue (notamment l'Hôtel d'Heurtebise) que sur l'aménagement du parc.

Principes méthodologiques

Un décapage global devra être effectué sur toute la surface accessible du terrain (2514 m²), afin de mettre en évidence l'organisation et l'évolution de ce secteur.

Toutes les structures non linéaires (trou de poteau, fosse, silo,...) devront être fouillées exhaustivement. Cette fouille devra impérativement privilégier l'intervention manuelle. ~~Le recours à la mécanisation ne doit être envisagé que dans des cas très limités et seulement après acceptation du Service régional de l'archéologie.~~ L'opérateur devra préciser dans son projet scientifique d'intervention (PSI) les modalités et les finalités d'utilisation de la pelle mécanique comme outil de fouille pour ce type de structures.

La fouille des structures linéaires (fossés) pourra faire l'objet d'intervention non exhaustive et le recours à la mécanisation dès lors qu'il ne compromet pas la compréhension stratigraphique (superpositions, recoupements) et chronologique. En revanche, les zones de concentration en mobilier dans ces derniers devront être fouillées manuellement. L'opérateur

devra préciser les modalités et les finalités d'utilisation de la pelle mécanique comme outil de fouille pour ce type de structures.

L'enregistrement détaillé des US et structures sera fait au fur et à mesure. Plans, coupes et photographies seront systématiquement établis pour l'ensemble du chantier et pour chaque structure.

Le détecteur de métaux devra être utilisé lors de l'opération, dès son démarrage et jusqu'à son achèvement sur le terrain, comme outil à part entière des opérations préventives au même titre, par exemple, que la pelle mécanique.

Des prélèvements seront effectués pour permettre les études complémentaires qui se révéleront nécessaires dans les structures qui en offrent l'opportunité : études de faune ou de flore, datation archéo-magnétique pour les fours, études paléo-environnementales, dépôts spécifiques...

Lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'Etat.

Dans le cadre de l'étude, l'intégralité des données de l'enregistrement sera informatisée. Le mobilier céramique fera l'objet d'une étude qui intégrera le comptage de la totalité des tessons et leur classement en fonction d'une typo-chronologie reconnue en Île-de-France. Les éléments en verre seront étudiés. Le mobilier métallique sera stabilisé, radiographié et dessiné pour les pièces les plus intéressantes afin d'être étudié. Les restes de faune, feront l'objet d'une analyse adéquate. Les monnaies seront identifiées. La répartition spatiale de tous ces éléments sera abordée en fonction de la typologie et de la chronologie.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Le responsable scientifique devra être un archéologue antiquisant ou médiéviste (avec une spécialité en archéologie urbaine), ayant une très bonne connaissance du contexte. Il devra prendre en compte les recherches déjà effectuées sur le secteur et veiller à insérer les nouvelles données dans le corpus déjà réuni lors des études précédentes.

Il informera de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

L'opérateur devra fournir le nom, les qualifications et les expériences du responsable d'opération, de son équipe d'encadrement scientifique et des spécialistes.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique rédigé par Olivier Bauchet (Inrap) responsable scientifique du diagnostic, consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de région, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993.

RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DELAI PREVISIONNEL DE REMISE

La fouille préventive comporte deux phases, une phase terrain et une phase d'étude. Ce n'est qu'à l'aboutissement de cette dernière et à la remise du rapport scientifique que la fouille préventive sera considérée comme achevée.

A l'issue de la phase terrain et dans un délai maximum de 2 mois, une réunion, qui regroupera le responsable d'opération et ses spécialistes, sera organisée afin de fixer les modalités pratiques de la phase d'étude.

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du rapport de diagnostic et devra être rédigé selon les normes en vigueur (arrêté du 27 septembre 2004 sur les normes de contenu et de présentation) et rendu au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France qui en enverra un exemplaire à l'aménageur. Le rapport devra être rendu dans un délai maximal de 2 ans après l'achèvement de la fouille. Le rapport et l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération devront être rédigés en français.

La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC d'Ile-de-France – SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Paris, le 26/09/2016

Stéphane DESCHAMPS
Conservateur régional de l'archéologie
d'Ile-de-France

M. Jean-Marc Gouédo
conservateur en chef du patrimoine,
adjoint au conservateur régional
de l'archéologie d'Ile-de-France